

Délibération 3.04
**Avenant n°2 à la convention 2023-2028 entre le Service départemental
d'incendie et de secours de la Seine-Maritime et le département de la Seine-
Maritime**

Intervention de Laurent JACQUES

Monsieur le Président, chers collègues,

Cet avenant nous est présenté quelques jours après une mobilisation nationale des sapeurs-pompiers, venus nombreux à Paris pour alerter sur leurs conditions de travail et demander davantage de moyens humains, matériels et financiers.

Cela donne forcément un relief particulier à cette délibération.

Nous voterons cet avenant parce que les moyens supplémentaires accordés au SDIS sont nécessaires.

2,5 millions d'euros supplémentaires par an entre 2026 et 2028, auxquels s'ajoutera une partie de la dynamique de la TSCA : cet effort est indispensable pour permettre à notre SDIS de faire face à ses besoins.

Mais cette délibération doit aussi nous conduire à regarder la situation dans son ensemble

Si nous devons aujourd'hui revoir une convention signée il y a seulement trois ans, c'est bien parce que la trajectoire financière prévue à l'époque ne correspond plus à la réalité des besoins.

Les charges augmentent, les investissements nécessaires sont importants, le coût des casernes progresse et, dans le même temps, les besoins humains restent considérables.

Les représentants des personnels nous alertent sur le manque d'effectifs, leurs conditions de travail, la nécessité de renouveler les matériels et de mieux protéger leur santé.

Et les risques auxquels ils doivent faire face évoluent eux aussi.

L'été 2026 nous l'a encore rappelé avec les méga-feux. Notre département a heureusement été épargné, mais la Seine-Maritime concentre des risques industriels, Seveso, nucléaires, maritimes, littoraux ou encore agricoles particulièrement importants.

À cela s'ajoute la réalité du quotidien : nos pompiers sont toujours davantage sollicités, notamment pour pallier les difficultés d'autres services publics, en particulier celles de l'hôpital.

Cette délibération montre aussi que nous ne pourrons pas faire reposer durablement l'augmentation des besoins de notre sécurité civile sur les seules collectivités locales, d'autant plus lorsqu'on leur demande parallèlement de participer à la réduction de la dépense publique.

Notre sécurité civile est confrontée à des risques qui augmentent et qui dépassent largement les frontières de nos communes et de notre département. Elle relève aussi d'une responsabilité nationale.

Nous devons donc obtenir de l'État des moyens supplémentaires et de nouvelles ressources pérennes.

Des pistes existent : du côté des compagnies d'assurance, mais aussi de la contribution des acteurs qui participent le plus au dérèglement climatique. Elles doivent être mises sur la table.

Notre protection, leur travail et leur santé, notre sécurité collective méritent des moyens. L'asphyxie des budgets communaux, intercommunaux, départementaux nous prive de moyens pour les services départementaux d'incendie et de secours. Il est urgent de faire sauter le verrou de l'austérité et de dire au 1er Ministre qu'il ne pourra pas se cacher encore longtemps derrière « la dette » ou plutôt « leur dette » que leurs gouvernements ont aggravé ces 20 dernières années.

Pompiers, citoyens, élus locaux, nous voulons une protection civile à la hauteur.

Nous devons donc porter l'exigence de garantir durablement le financement de notre sécurité civile sans faire des collectivités la seule variable d'ajustement.